



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Coopération sanitaire de la France dans les pays en voie de développement

Question écrite n° 6641

Texte de la question

M. Marc Le Fur interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur l'avenir de la coopération sanitaire de la France dans les pays en voie de développement. Depuis le rattachement de la coopération au ministère des affaires étrangères, l'expertise de la France en Afrique est fragilisée. C'est en particulier le cas de la médecine tropicale. La fermeture de l'école du Pharo en 2013 a privé la France de sa capacité à former des médecins spécialisés, alliant formation théorique et pratique du terrain, dans ce domaine. Le vivier de médecins français compétents déployés en Afrique pour accompagner les pays en difficulté dans la mise en œuvre de leur politique sanitaire se réduit désormais comme peau de chagrin. Des propositions ont été avancées, notamment au sein de l'Académie nationale de médecine, afin d'y pallier : création d'une école doctorale de médecine tropicale concentrant les acteurs et les spécialités nécessaires à une formation complète, pertinente et de qualité, « bilatéralisation » de la formation afin d'assurer le lien à la pratique sur le terrain dans les pays du sud, pilotage par l'Agence française de développement de cette politique. Alors que la santé figure parmi les priorités de l'aide publique au développement française, le canal bilatéral est négligé : il ne représente même plus 20 % de l'aide française en matière de santé en 2015. L'aide française étant appelée à s'accroître considérablement d'ici 2022 pour atteindre 0,55 % du revenu national brut, le renforcement de l'expertise française dans ce milieu semble décisive pour maintenir l'influence de la France. C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement compte, à l'aune de son ambition forte pour l'augmentation de l'aide publique au développement, réinvestir le domaine de la médecine tropicale, pilier de la présence française en Afrique.

Texte de la réponse

L'investissement de la France dans le domaine de la santé, notamment de la médecine tropicale reste notable et significatif. La France soutient les pays en développement qui le demandent, sur la base de leur Plan national de développement. La France s'attache à promouvoir des actions transversales dans le but d'aider les pays à atteindre la Couverture santé universelle. La "stratégie de la France en santé mondiale 2017-2021" propose ainsi quatre axes transversaux : renforcer les systèmes de santé tout en luttant contre les maladies ; renforcer la capacité des pays à anticiper et répondre à une crise sanitaire ; promouvoir la santé des populations et promouvoir l'expertise, la formation, la recherche et l'innovation françaises. La France s'est engagée également à augmenter son aide publique au développement à 0,55 % du PIB d'ici 2022 et à un rééquilibrage entre le canal bi et multilatéral. Ainsi, l'Agence française de développement sera dotée d'un milliard d'euros supplémentaires dont au moins 100 millions destinés à des actions portant dans les domaines de la santé et de la protection sociale. Par ailleurs, la France continue à soutenir les fonds multilatéraux en santé. Elle a décidé pour cette raison d'accueillir la Conférence de reconstitution du Fonds Mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme qui se tiendra le 10 octobre 2019 à Lyon et elle est mobilisée auprès de pays bénéficiaires et des donateurs pour faire de cette conférence un succès. Concernant les organismes scientifiques français, l'Alliance de recherche Aviesan s'intéresse particulièrement à la médecine tropicale à travers l'action coordonnée MTN (maladies tropicales négligées), animée par un conseil scientifique et un secrétariat exécutif et constituée des différentes institutions engagées en particulier dans la lutte contre ces

maladies. Cette action coordonnée, regroupant plus de 200 chercheurs, s'est focalisée autour de l'élimination des MTN et s'investit dans une réflexion autour de 3 axes : méthodes de diagnostic ; formation et actions de recherche. Cette action coordonnée a donné lieu à plusieurs réunions, la dernière en date étant un séminaire à Montpellier les 22 et 23 octobre 2018. Il existe donc une expertise française dans les différentes institutions de recherche et de formation, ainsi qu'une politique d'animation soutenue par Aviesan. S'agissant de la formation à la médecine tropicale, la réforme du troisième cycle des études de médecine, entrée en application lors de l'année universitaire 2017/2018, a mis en place un diplôme d'études spécialisées de maladies infectieuses et tropicales. Ce diplôme d'une durée de 10 semestres a vocation à former aux métiers de spécialistes en maladies infectieuses et tropicales. L'interne de médecine peut dans le cadre de sa maquette de formation demander à réaliser un ou deux stages consécutifs à l'étranger et donc se former sur des terrains de stage sensibles. Par ailleurs, depuis cinq ans, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères soutient "les Actualités du Pharo", journées francophones de médecine et de santé publique tropicales ayant lieu chaque année en France, en finançant la participation de conférenciers du pays du Sud.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6641

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 mars 2018](#), page 2252

Réponse publiée au JO le : [8 janvier 2019](#), page 146